

REUNION DU 28 MAI 2024
PV N. 32

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS :

MME CYNTHIA SCHRECK

MM. - PATRICE LAMOTHE - DUFOSET ALEXANDRE - VILLENEUVE MICHEL - FRACHET
OLIVIER - BALESTRAT CHRISTIAN - COUTURAUD CORENTIN

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude + .

Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontre ne se négocient pas de club à club mais se demandent à la commission au minimum 7 jours avant la rencontre merci d'en tenir compte sous peine de voir un veto de la commission.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U19:

FINALE:

Limoges Football - CA Rilhac Rancon le 15/06/2024 à 17H30 à Beaublanc

U17 :

U17 D1:

Match N°51867.2 CA Rilhac Rancon et ENT Isle Condat du 20/05/2024:

Le club de CA Rilhac Rancon sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée ou incomplète

Match N. 51880.2 CA Rilhac Racon et Limoges Lafarge du 15/05/24:

Conformément au PV N. 30 de la commission Litiges et contentieux en date du 22 mai 2024 donnant match perdu par pénalité au club de la JS LAFARGE,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

CA Rilhac Rancon **3 3 POINTS** JS Lafarge Limoges **0 -1 points**

Match N. 51826.2 ent Panazol / Vigenal et Bessines Anf 87 GJ du 25/05/24:

Vu le mail de Bessines ANF 87 annonçant son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Ent Panazol Vigenal **3 3 POINTS** Bessines ANF GJ **0 - 1 POINTS**

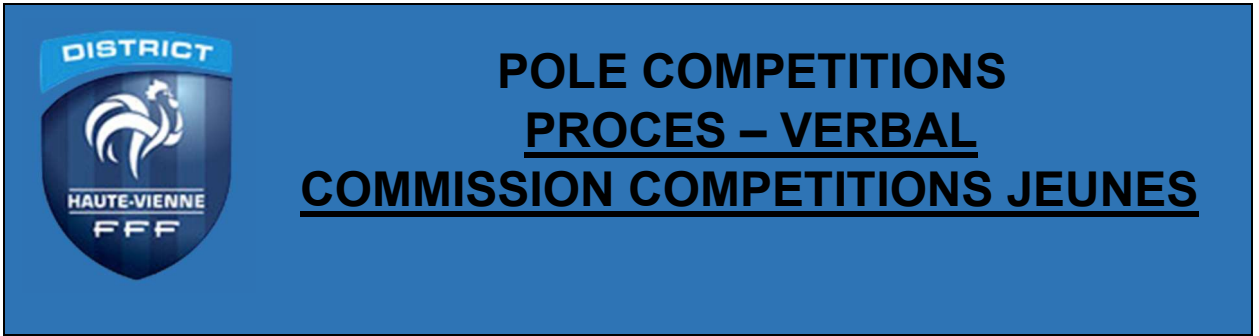
Le club de Bessines Anf 87 GJ sera débité de la somme de 50 € pour forfait dans les 3 dernières journées.

U17 D2:

Match N. 54729 Ent FPCN et SC Verneuil/Vienne 2 du 13/04/24:

Vu le mail du 13/05/24 du club de Ent FPCN et après un entretien téléphonique avec un responsable d'équipe du SC Verneuil 2 . constatant que l' équipe de Verneuil 2 a informé le club adverse de son forfait par téléphone et que nous n' avons pas de mail écrit pour nous informer du forfait et l'absence de feuille de match avec la notification équipe absente .

La commission,



- Enregistre le résultat suivant :

Ent FPCN **3 3 points** SC Verneuil **2 0 -1points**

Le club de Ent FPCN sera débité de la somme de 21 € pour feuille de match hors délai

Le club de SC Verneuil 2 sera débité de la somme de 22 € pour premier forfait.

COUPE U17

FINALE:

Limoges Lafarge JS - Limoges Football le 01/06/2024 à 16H30 à Aix sur Vienne

COUPE U17 CONSOLANTE

FINALE:

ENT Isle/Condat - Pays Arédien FC le 01/06/2024 à 16H30 à Aix sur Vienne

U15 :

U15 D1 :

Match N. 522105.2 CS Feytiat 2 et Verneuil 2 du 11/05/2024:

Le club de CS Feytiat 2 sera débité de la somme de 19 € pour feuille de match non informatisée ou incomplète

U15 D2:

Match N. 54714 GJ EFPN et Limoges Vigenal FC du 25/05/2024:

Vu le mail de Limoges Vigenal annonçant son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

GJ EFPN **3 3 POINTS** Limoges Vigenal **0 - 1 POINTS**

Le club de Limoges Vigenal sera débité de la somme de 50 € pour forfait dans les 3 dernières journées.



POLE COMPETITIONS

PROCES – VERBAL

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

U15 D3:

Match N°54794 Ent Bosmie/ Condat et Ent FCS/FCCO/SCS 2 du 18/05/2024:

Vu le mail de Ent FCS/FCCO/SCS 2 annonçant son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

ENT Bosmie/Condat **3 3 POINTS** Ent FCS/FCCO/SCS 2 **0 - 1 POINTS**

Le club de Ent FCS/FCCO/SCS 2 sera débité de la somme de 27 € pour deuxième forfait. (le match étant un match reporté, il ne compte pas dans les 3 dernière journée)

Match N. 54826 Ent ASPTT/Nantiat et AS Saint Junien 2 du 25/05/24:

Vu le mail annonçant son forfait,

La commission,

- Enregistre le résultat suivant :

Ent ASPTT/Nantiat **3 3 POINTS** AS Saint Junien 2 **0 - 1 POINTS**

Le club de AS Saint Junien 2 sera débité de la somme de 50 € pour forfait dans les 3 dernières journées.

COUPE U15

FINALE:

Verneuil sur Vienne SC - Limoges Football le 01/06/2024 à 14H30 à Aix sur Vienne

COUPE U15 CONSOLANTE

FINALE:

Rochechouart OC - Pays Arédien FC le 01/06/2024 à 14H30 à Aix sur Vienne



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

PALMARES 2024:

Champion U17 D1: Entente Panazol Vigenal

Champion U17 D2: Entente FPCN

Champion 15 D1: Rochechouart OC

Champion U15 D2 : OCCITANE FC

Champion U15 D3 : Entente Bosmie Condat

Prochaine réunion le mardi 04 Juin 2024 à 18H 30

Le Président

M. LIOBET GUILHEM

Le secrétaire

M DUFOSSET ALEXANDRE

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président